

## Gardien de la paix.....ou Forces de l'ordre ?

L'ordre, l'ordre, l'ordre !!! Tous les dominants n'ont que ce mot à la bouche. C'est en son nom que l'on réprime toutes les tentatives de libertés et de justice.

Dans notre société où c'est le pouvoir de l'argent qui commande, chaque fois que quelqu'un crie un mot « ordre » c'est le sang des justes et des innocents qui coule.

La violence est toujours l'apanage du dominant. Celui qui devient le pouvoir politique et (ou) économique a toujours intérêt à utiliser la violence afin de maintenir ses privilèges et continuer à exploiter, opprimer ceux qui veulent conquérir de nouveaux droits, de nouvelles libertés.

De tout temps, les travailleurs, la classe ouvrière, les démocrates ont dû faire face à la violence, à la répression de l'Etat au service du capitalisme.

A chaque fois que le peuple a revendiqué pour l'amélioration de ses conditions de vie et de travail, pour la réduction de la durée quotidienne ou hebdomadaire du temps de travail, pour la justice ou pour la paix, par toutes manifestations qui tentent de remettre en cause le pouvoir patronal ou de ses représentants au niveau de l'Etat de façon pacifique, s'est trouvé face à la violence des forces de l'ordre. Le capitalisme et ses serviteurs ne peuvent accepter la remise en cause démocratique de leur dominance.

Pour ne reprendre que quelques dates depuis un siècle et demi, souvenons-nous que l'armée (gendarmes et gardes mobiles sont des militaires), la police et les CRS, dirigés par les responsables politiques en place, ont mené ces agressions envers le peuple en n'hésitant pas à tuer, à blesser gravement de trop nombreux travailleurs et leurs familles venant revendiquer le droit à vivre dignement de leur travail et non pas seulement survivre.

En l'année 1869, l'histoire retiendra que les mineurs en grève à la Ricamarie (Loire) paieront un lourd tribut avec l'intervention de l'armée contre ceux qui réclamaient seulement à vivre mieux. Le bilan sera de 14 morts.

En 1870, cinq mille travailleurs du Creusot devront reculer devant l'armée, venus au secours de leur patron Schneider.

Le 1<sup>er</sup> mai 1891, la revendication des huit heures de travail par jour, associée à la toute jeune Fête du travail, dans la cité ouvrière de Fourmie (Nord). C'est dans le calme et la dignité, dans l'ordre, que le peuple des exploités s'apprête à fêter cette journée internationale. Le sous-préfet du canton d'Avesnes, dont Fourmie fait partie, appelle la troupe, envoie la gendarmerie à cheval, et plusieurs compagnies de régiments d'infanterie. Le bilan sera de 10 morts et de nombreux blessés dont des femmes et des enfants. Pendant la seconde guerre mondiale, on ne compte pas les nombreuses grèves, arrêts de travail qui conduisent les travailleurs à revendiquer pour vivre mieux, pour perturber la production au bénéfice de l'occupant. C'est par dizaine que les militants, entre autres, l'ont payé de leur vie, ou pour le moins ont été déportés avec les conséquences que l'on connaît, beaucoup ne reviennent pas.

En 1961, des dizaines de milliers de travailleurs algériens manifestent pacifiquement le 17 octobre, contre le couvre-feu discriminatoire qu'a décidé de leur imposer le Préfet de Police PAPON. Ce sinistre individu, bien connu pour son passé au cours de la dernière guerre mondiale, a préalablement visité les commissariats de police de Paris et de sa banlieue pour faire comprendre à ses responsables « *Quoique vous fassiez, vous serez couverts* ». 60 000 algériens entament une longue marche silencieuse dans les rues de Paris. Ils devront affronter une gigantesque ratonnade de la part de la police avec le soutien de leur hiérarchie. Le nombre de morts varie de 50 à 150, aucun chiffre officiel, mais ce qui est sûr c'est que pendant plusieurs jours et sur plusieurs kilomètres en aval de Paris, on a repêché des corps dans la Seine.

Le 8 février 1862, suite aux nombreux attentats de l'O.A.S. pour saborder la paix en Algérie, les organisations syndicales et les partis politiques de gauche lancent un appel pour l'opposer aux actes criminels de l'O.A.S. Plusieurs cortèges sont organisés dans Paris. Des dizaines de milliers de manifestants convergent vers la Bastille. Une armée de policiers et de CRS quadrille le quartier. A la hauteur du boulevard Charonne, les hommes des brigades spéciales foncent à toute allure dans la foule compacte en faisant voltiger les matraques. Ils s'acharnent contre ceux qui tombent. Le bilan sera de huit morts, tous sont membres de la CGT, sept sont communistes. Encore une fois la police a soutenu le pouvoir en assassinant ceux qui voulaient la paix en Algérie et lutter contre l'O.A.S.

En décembre 1986, alors que la jeunesse contre le projet de loi de réforme universitaire Devaquet, les forces de police chargent les manifestants. Trois policiers frappent sauvagement Malik Oussékine, étudiant à l'ESPI (Ecole Supérieure de Profession Immobilière). Celui-ci décèdera de ces violences des forces de l'ordre. Il aura fallu cette mort d'un innocent pacifique à 22 ans pour que le lendemain les étudiants soient reçus au ministère de l'intérieur et que le ministre Devaquet présente sa démission.

Deux jours après le projet de loi de réforme universitaire sera retiré.

En novembre 1987, Lucien Barbier est tué par la police à Amiens. Lui aussi manifestait pacifiquement pour le passage du TGV dans sa ville. Il militait pour le développement économique et social de sa région. Il voulait tout simplement le bien-être de la population picarde. Lucien, militant de la CGT, membre du PCF, a été matraqué violemment par la police et est décédé après deux jours de coma. Faute de pouvoir engager le débat, la police, aux ordres du commissaire et du préfet en place à cette époque, a préféré agresser jusqu'à la mort pour Lucien, et de nombreux blessés parmi les manifestants.

Il n'y a rien de plus moderne que de faire triompher l'humain pour mieux vivre.

En juillet 1989, du jamais vu dans un tribunal français. Alors que le pays fête le bicentenaire de la Révolution et l'abolition des privilèges, à Poitiers des militants syndicaux de la CGT sont traînés devant la justice. Pour avoir voulu rencontrer les responsables de l'entreprise Aubin Imprimeur, notre camarade Patrick Chatet a été accusé de séquestration. A l'extérieur et à l'intérieur du Palais de justice, dans la salle d'audience, les forces de l'ordre ont

agressé les salariés qui avaient accompagné les militants syndicaux. Un affrontement qui a duré plus d'une heure avec coups de matraque et grenades lacrymogènes.

Cette agression de travailleurs venus soutenir leur délégué syndical a été condamnée par de nombreux poitevins présents aux abords du palais. Une femme avec deux enfants a reçu une grenade lacrymogène et a été brûlée au visage. Les commerçants ont été obligés de rentrer leurs terrasses et fermer leurs magasins. De nombreuses douilles de grenades ont jonché le sol. La constatation qui a été faite par la suite c'est un manque frappant de sang-froid de la police et de ses dirigeants, tirant sans discernement, tant sur les manifestants que sur la population. Deux camarades de la CGT ont été conduits aux urgences et de nombreux autres ont dû recevoir des soins sur place. Les vitres cassées des bâtiments aux alentours et les pare-brises des voitures brisés pouvaient témoigner de la violence de la police.

Encore une fois, l'Etat s'est montré le défenseur du patronat en se servant de la police et de la justice pour réprimer toute contestation de la part du salariat.

« *Le droit de manifester n'apparaît plus comme une liberté fondamentale mais comme une autorisation de dérogation à l'ordre public* ». (Samra Lambert, secrétaire du syndicat de la magistrature) « Ensemble mai 2023 ».

Au cours des décennies, l'utilisation des forces de l'ordre contre les salariés et la population se retrouve à la Une de l'actualité sociale, depuis 1906, où le préfet de police Louis Léprieux a inventé l'occupation durable de la chaussée pour empêcher les manifestants de se rassembler le 1<sup>er</sup> mai aux alentours de la Place de la République et de la Bourse du Travail. Pour cela il faisait défiler au galop de chasse, par rang de dix et à courts intervalles, des pelotons de chasseurs à cheval, des dragons et la cavalerie légère. La foule était ainsi maintenue sur les trottoirs et refoulée dans les rues adjacentes.

En 1986, les forces motorisées du ministre de l'intérieur Pasqua qui ont agressé Malik Oussékine opéraient de la même façon. En 2023, le ministre Darmanin et ses brigades BRAV-M (Brigade de Répression de l'Action Violente motorisée) fonctionnent de façon identique. Les militants Anti-Bassines de Sainte Soline en ont fait les frais récemment.

De tout temps les idées forces novatrices, lorsqu'elles sont partagées par le peuple, inspirent la confiance. Pour les dominants, le respect ne doit naître que de la peur et de l'oppression.

Dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, on peut lire l'article 12 : « *La garantie de l'homme et du citoyen nécessite une force publique. Cette force est instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle a été confiée* ».

Les manifestants font partie de la démocratie. Qu'ils soient bruyants ou silencieux, calmes ou révoltés, le pouvoir doit les écouter et tenir compte de leurs revendications. Quand un gouvernement se cache derrière la police, l'armée (les gendarmes) ou les médias, sa politique relève de l'autoritaire et la démocratie est en danger.

Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est le manque de formation des forces de l'ordre et l'absence de dialogue.

La loi de février 2017 votée sous le gouvernement Cazeneuve/Hollande a élargi l'utilisation de l'arme de service au-delà de la légitime défense pour tirer sur un véhicule en mouvement.

N'en déplaise à Monsieur Darmanin, les violences policières, ça existe en France aujourd'hui. S'il est normal de chercher à intercepter un individu en infraction cela ne peut pas se traduire par un assassinat. Toute arrestation doit se faire en respectant certaines règles. Dans l'hypothèse où cela peut entraîner une dangerosité, celle-ci doit être différée dans le temps pour être réalisée à un autre moment. L'infraction est toujours sanctionnable mais ne doit jamais entraîner la mort du suspect.

En démocratie, la police doit protéger et non pas agresser, voire tuer.

Il faut que l'Etat arrête d'utiliser les forces de l'ordre pour régler ses problèmes politiques. C'est hélas ce qui se fait régulièrement en France, notamment envers les gilets jaunes des quartiers de nos villes.

La police ne doit en aucun cas dicter sa vision de la justice aux magistrats. Cette séparation est le garant de la démocratie.

« Quand il reviendra le temps des cerises  
Pandores idiots, magistrats moqueurs  
Seront tous en fête.  
Gendarmes auront la folie en tête  
A l'ombre seront poètes et chanteurs  
Quand il reviendra le temps des cerises  
Siffleront bien haut les chassepots vengeurs ».

*Willete  
Compagnon Montmartois  
De Jean-Baptiste Clément.*

#### Bibliographie :

- La grève -G. Séguy
- 1<sup>er</sup> mai les 100 printemps – G. Séguy
- La guerre d'Algérie 3 tomes
- L'Etat contre les syndicalistes – Michel Pigenet
- Recherches et documentation – Michel DIOT.